



Laforet Immobilier Paris 2ème
Mathieu-Conseil-Immo - SARL au capital de 7 500 €
RCS Paris 792 074 361
Siège social : 52 rue Montmartre – 75002 PARIS
Tél : 01 40 41 15 40 - E-mail : paris2@laforet.com



Laforet Immobilier Paris 2ème
Mathieu-Conseil-Immo - SARL au capital de 7 500 €
RCS Paris 792 074 361
Siège social : 52 rue Montmartre – 75002 PARIS
Tél : 01 40 41 15 40 - E-mail : paris2@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 février 2022

Honoraires maximum de transaction Habitation et Murs (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

| Prix de vente | Honoraires HT | Honoraires TTC |
|------------------------|---------------|----------------|
| Moins de 100 000 € | 8 334 € | 10 000 € |
| De 100 000 à 199 999 € | 13 334 € | 16 000 € |
| De 200 000 à 399 999 € | 7,5% TTC | |
| De 400 000 à 599 999 € | 6,5% TTC | |
| De 600 000 à 799 999 € | 5,5% TTC | |
| Au-delà | 5% TTC | |

Honoraires minimum de 8000 € TTC

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Honoraires maximum de transaction Fonds de commerce (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

| Prix de vente | Honoraires HT | Honoraires TTC |
|------------------------|---------------|----------------|
| Moins de 100 000 € | 9 000 € | 10 800 € |
| De 100 000 à 199 999 € | 10% HT | |
| De 200 000 à 399 999 € | 8% HT | |

*Cas particulier

→ **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

→ **Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :**

Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Honoraires de chasse : 2,5% TTC

N° TVA intra-communautaire : 30 792 074 361 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° : CPI 7501 2016 000 014 763 délivrée par CCI de Paris Ile-de-France - 35 Boulevard du Port – 95000 Cergy – Activités : Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion Immobilière - Garantie financière Transaction et Gestion ⁽¹⁾ : GALIAN, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris ^{(1)cf carte professionnelle}
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Locations – Barème à compter du 01 février 2022

Honoraires maximum pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires précités à la charge du bailleur

Honoraires maximum pour les autres baux :

- **Habitation (Hors résidence principale)** : Un mois de loyer charges comprises à la charge du locataire et un mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur.
- **Professionnels** : 25% HT du loyer annuel à la charge du locataire
- **Commerciaux** : 12% HT du loyer triennal à la charge du locataire.
- **Parkings, box, garages** : Un mois de loyer charges comprises à la charge du locataire et un mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur

Gestion locative – Barème à compter du 01 février 2022

Honoraires maximum de gestion :

6,5% HT du loyer mensuel charges comprises, soit 7,8% TTC à la charge du bailleur.

Autres prestations :

- Renouvellement ou avenant baux d'habitation : 150 € TTC à la charge du bailleur et 150 € TTC à la charge du locataire.
- Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels : 5% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur et 5% TTC du loyer annuel à la charge du locataire.
- Etat préparatif à la déclaration des revenus fonciers : 120 € TTC à la charge du bailleur.
- Suivi travaux de remise en état : 10% TTC des travaux à la charge du bailleur.
- Gestion de sinistres : 10% TTC de l'indemnité à la charge du bailleur.
- Représentation Assemblée Générale, commission de conciliation, etc. : 50 € TTC par heure à la charge du bailleur.

N° TVA intra-communautaire : 30 792 074 361 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° : CPI 7501 2016 000 014 763 délivrée par CCI de Paris Ile-de-France - 35 Boulevard du Port – 95000 Cergy – Activités : Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion Immobilière - Garantie financière Transaction et Gestion ⁽¹⁾ : GALIAN, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris ^{(1)cf carte professionnelle}
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.